

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

Tous les membres sont présents.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise FILLEUL

La séance est ouverte à 20h30.

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Monsieur Claude FILS décédé le 11/12/2021.

1. Demande du restaurant L'Orchidée

L'exonération du loyer professionnel accordée en raison de la crise sanitaire se terminant en fin d'année 2021, le gérant du restaurant L'Orchidée sollicite à nouveau le Conseil Municipal pour la prolongation de cette exonération.

Le conseil décide d'accorder une exonération de 6 mois pour le loyer professionnel.

2. Etude de modification du périmètre du Parc Naturel régional Périgord-Limousin

Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est en réflexion sur la définition de son périmètre pour la période 2026-2041. La future charte doit être validée en 2026 pour une durée de 15 ans. Le Parc Naturel Régional sollicite les conseils municipaux des communes limitrophes de Charente afin de les inclure dans le périmètre d'étude. L'intégration des communes au PNR ne se fera qu'après les avis favorables du Conseil Municipal et du conseil communautaire dont dépend la commune. Le Conseil Municipal valide le projet à l'unanimité.

3. Subventions maison familiale est rurale

Monsieur le Maire indique que le conseil est sollicité par 2 maisons familiales et rurales qui ont 3 enfants de la commune dans leurs effectifs, pour l'attribution d'une subvention.

Le Conseil décide d'attribuer 100 € par enfants.

4. Demande pour un lampadaire

Mr et Mme Perrière demeurant à l'entrée du village du « Bois de la font » au bord de la RD 112 en direction de Bussière-Badil demandent s'il serait possible d'installer un lampadaire sur le poteau EDF se situant à l'entrée de cette agglomération afin que ce soit mieux signalé. Le conseil décide, si cela est possible, de déplacer le candélabre EQ099 et mandate Monsieur le Maire pour faire réaliser un devis auprès du SDEG.

5. Réouverture d'un chemin vicinal

Au mois d'octobre dernier, à l'occasion du trail du Chambon, un chemin rural a été nettoyé par le centre de plein air. Considérant que ce chemin creux sur au moins sa moitié, présente un intérêt touristique évident, il pourrait être envisagé de le laisser à la libre circulation des randonneurs. Le conseil décide de le laisser à la libre circulation des randonneurs.

6. Questions diverses

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 22H45.

LE MAIRE
Denis DONNARY

